



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 610-16

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2017, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, le règlement suivant :

↳ **Règlement 610-16** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone I-1 à même une partie de la zone AD-2 (dans le secteur de Machineries lourdes Saint-Raymond inc.)*

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mars 2017 à la suite de la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 28 mars 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA